

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
DU 12 décembre 2024

Le Maire de la Commune de Saint-Antonin-sur-Bayon

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2212-2,
Vu l'éboulement qui s'est produit la semaine 49 de l'année 2024 sur le versant sud de Sainte-Victoire impactant le sentier balisé en rouge pointillé menant au « Pas de l'Escalette »,

Considérant que ce sentier est très fréquenté par le public,

Considérant que des blocs rocheux instables issus de l'éboulement sont présents sur le sentier et que la zone d'éboulement en amont n'est pas encore complètement purgée et reste menaçante,

Considérant l'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) de ce sentier par délibération du 25 novembre 1994,

ARRÊTE

Article 1^{er} : En raison de sa dangerosité, le sentier rouge pointillé du « Pas de l'Escalette » est fermé temporairement (conformément au plan joint au présent arrêté).

Article 2 : Des panneaux signalant un danger imminent seront implantés aux entrées des sentiers et sur les aires de stationnement.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Saint-Antonin-sur-Bayon.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

M. le Préfet des Bouches-du-Rhône,

M. le Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône (DDTM 13),

Mme. le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Rousset,

M. le Directeur du Service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône,

M. le Directeur de l'Agence territoriale Bouches-du-Rhône – Vaucluse de l'ONF,

Mme la Directrice des Espaces Naturels et Grands Sites de France de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

M. le Directeur de la Forêt et des Espaces Naturels du Département des Bouches-du-Rhône,

M. le Président du Comité départemental des Bouches-du-Rhône de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRandonnée13),

M. le Président du Comité territorial des Bouches-du-Rhône de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME).

Fait à Saint-Antonin-sur-Bayon,

Le 12 décembre 2024

Le Maire,

Christian DELAVET

